

Stratégie Municipale de Promotions des Valeurs de la République 2024-2026

Dans un contexte territorial marqué par une diversité culturelle et sociale, la promotion des valeurs fondamentales de la République et du principe de laïcité est essentielle pour renforcer le lien social et pour garantir l'égalité de tous.

La République est en effet Une, indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure ainsi l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de sexe, d'orientation ou d'identité sexuelle, ou de religion. Les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui fondent notre socle républicain impliquent donc le rejet de toute forme de discrimination, de rejet ou de haine de l'autre, et nécessitent une culture de respect et de tolérance. Ces dernières s'expriment notamment à travers le principe de laïcité, cadre juridique et politique permettant le plein exercice de la citoyenneté, à la fois source de progrès et de vivre-ensemble. Les communes historiques puis la Ville d'Evry-Courcouronnes ont été et sont engagées de longue date sur ces sujets à travers la mise en œuvre de plans d'action successifs mobilisant les leviers de la formation pour les agents municipaux, de la pédagogie et de l'éducation pour les publics et de l'amélioration constante de la prise en charge pour les victimes des atteintes à ces principes fondamentaux.

Au cours de ce mandat, c'est à travers une Stratégie Municipale de Lutte Contre Les Discriminations pour les années 2022-2024, que la collectivité s'est mobilisée pour la défense des principes et des valeurs de la République et dans la lutte contre les discriminations faisant de cette action une politique territoriale à part entière.

Au terme de cette stratégie, ces enjeux de préservation du vivre ensemble et de lutte contre les exclusions et les discriminations demeurent majeurs. Or, ce travail ne peut être conduit sans une mobilisation autour du message et des principes républicains, qui n'ont de sens que s'ils sont incarnés, transmis et reçus par toutes et tous. La collectivité, en tant qu'institution, mais aussi en tant que premier échelon de proximité pour les habitants, en est un des premiers lieux de défense et de promotion. La conduite d'une politique publique dédiée à la promotion de ces valeurs constitue ainsi un enjeu majeur de l'action municipale pour préserver la cohésion sociale.

Tel est le sens de la nouvelle stratégie que la collectivité souhaite conduire pour les années 2024 à 2026. Expression de la volonté de la Ville de promouvoir et réaffirmer les valeurs de la République sur son territoire, dans une approche universaliste, elle repose sur les trois axes suivants :

- **Le principe de laïcité**, qui repose sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la liberté de conscience et l'égalité de tous quelles que soient leurs croyances et leurs convictions ;
- **L'égalité entre les femmes et les hommes** garantie par la République dans tous les domaines de la vie sociale incluant la sphère professionnelle qui incombe à la Ville en tant qu'employeur ;

- **La lutte contre les discriminations**, et notamment contre le racisme, l'antisémitisme et les LGBTphobies, qui heurtent notre modèle social et la promesse d'égalité.

1 – La politique publique de promotion de la laïcité

Se fondant sur l'antériorité de l'action de la collectivité en la matière, les objectifs que poursuit la collectivité s'inscrivent dans la continuité de ceux des précédents plans d'actions. La plupart des enjeux identifiés à ce jour restent d'actualité. Ainsi, **le respect de la neutralité du service public**, demeure un objectif principal de la politique publique laïcité conduite par la Ville, les institutions publiques restant garantes de l'application du principe de laïcité et la Ville se devant d'afficher une exemplarité afin de légitimer son action sur le sujet.

La promotion de la laïcité et de la liberté de conscience est essentielle pour garantir la cohésion de la société. Sur ce sujet, le renforcement de la compréhension et de l'adhésion à ces principes au sein de la population, notamment à travers des initiatives éducatives et de formation, avec un focus particulier sur ceux travaillant dans les services de « première ligne » (éducation, animation etc...), est un enjeu majeur. L'objectif étant à la fois que les professionnels puissent disposer d'outils et de connaissances nécessaires pour appliquer le principe de laïcité dans leur quotidien professionnel et que les habitants, notamment les jeunes, puissent mieux comprendre ce principe et en saisir l'importance pour les libertés individuelles et la cohésion de la société. Une meilleure compréhension de la laïcité au sein de la société civile permettra de consolider l'appropriation des valeurs républicaines.

Enfin, l'action de la Ville en matière de **prévention de la radicalisation**, en lien avec le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) se poursuivra, notamment autour des enjeux de formation des professionnels au repérage des signaux de radicalisation et de sensibilisation des publics aux dangers qu'elle représente. Il faut en outre souligner que le travail autour de la laïcité, de la liberté de conscience et de l'égalité entre les croyances contribue en partie à la prévention primaire de la radicalisation. Enfin la vigilance de la collectivité restera forte sur le respect par les associations du Contrat d'Engagement Républicain.

- **Objectifs :**
 - Assurer le respect de la neutralité de la fonction publique ;
 - Promouvoir la laïcité et la liberté de conscience ;
 - Prévenir et lutter contre la radicalisation.

- **Principales actions identifiées :**

- Poursuivre les actions de formation « Laïcité et Valeurs de la République » à destination des agents municipaux et la remise à jour et la diffusion des outils existants (intranet, guide, etc.) ;
- Déployer des formations et des outils en direction des professionnels socio-éducatifs de la collectivité, notamment de l'animation et des centres sociaux sur la laïcité leur permettant de conduire des actions de sensibilisation auprès des jeunes à ce sujet ;
- Renouveler les actions de sensibilisation sur le phénomène de radicalisation pour les professionnels (repérage des signaux faibles) et pour les publics jeunes notamment.

2 – La politique publique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est à la fois une promesse républicaine et un enjeu fondamental pour une société plus juste et équitable. Dans la continuité des plans d'actions successifs sur l'égalité femmes/hommes, la Ville doit poursuivre son action sur ce sujet majeur. La politique égalité femmes/hommes comporte donc 3 axes prioritaires.

Le premier, qui incombe à la Ville en tant qu'employeur, est celui de la **promotion de l'égalité professionnelle**. Les inégalités entre les femmes et les hommes s'expriment en effet également dans cette sphère. En tant qu'organisme employeur engagé, la Ville se doit de poursuivre son action sur ce sujet, répondant ainsi aux obligations posées par la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Cette dernière implique en effet, pour les communes de plus de 20 000 habitants, l'adoption d'un plan d'actions pluriannuel sur ce sujet. Conformément aux dispositions légales, celui-ci doit aborder les questions :

- D'évaluation et traitement des écarts de rémunération ;
- D'égal accès aux corps, grades et emplois ;
- D'articulation vie privée/vie professionnelle ;
- De prévention et traitement des actes de violence, harcèlement et agissements sexistes.

Par ailleurs parmi les enjeux prioritaires de l'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, figure la question de l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge. La diffusion d'**une culture de l'égalité**, à tous les âges de la vie paraît à cet égard, primordiale. En effet, les inégalités sont directement liées à la construction sociale du genre, qui conduit les individus à se conformer à des normes et des attentes sociales distinctes, rigides et hiérarchisées. De ce fait, la prévention de ces inégalités et des discriminations qui les induisent nécessite d'agir au niveau éducatif, car c'est à travers l'éducation des enfants dès le plus jeune âge (par les parents, les professionnels socio-éducatifs, leur environnement social et culturel...) que se construisent ces normes genrées. Pour rendre cohérente et faciliter l'approche de ces sujets, cet axe sera travaillé en associant l'éducation à la vie affective et sexuelle, la déconstruction

des stéréotypes de genre et l'éducation aux compétences psychosociales (communication, gestion des émotions, etc.).

Enfin, **la lutte contre les violences sexistes et sexuelles**, très majoritairement subies par des femmes, constitue un des enjeux majeurs sur le territoire. Les problématiques de violences au sein du couple sont très présentes et nécessitent d'être toujours plus investies afin de faciliter leur repérage le plus en amont possible, d'améliorer l'orientation et la prise en charge des victimes et des auteurs (par le biais notamment d'une interconnaissance poussée entre les acteurs) et de démultiplier les dispositifs d'aide existants (au niveau de l'hébergement en particulier). Des actions de prévention et de repérage de ces violences sont régulièrement organisées par de nombreux acteurs du territoire, et notamment par le tissu associatif local qui est particulièrement investi sur ce sujet. La poursuite du soutien à ces initiatives par la Ville apparaît nécessaire de même que l'est l'amplification du travail conduit en matière de prévention de la marchandisation du corps des jeunes qui relève d'enjeux majeurs identifiés par les acteurs du territoire. Ce travail implique une coordination forte entre les acteurs éducatifs, de la santé et de la prévention de la délinquance.

- **Objectifs :**

- Promouvoir l'égalité professionnelle ;
- Diffuser une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

- **Principales actions identifiées :**

- Collecter et analyser de façon genrée les données RH de la collectivité ;
- Mettre en œuvre le plan d'action égalité professionnel ;
- Poursuivre les actions d'éducation à la vie affective et sexuelle en lien avec la direction de la santé ;
- Former et sensibiliser les agents à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Poursuivre le soutien aux associations par le biais de l'appel à projets de lutte contre les violences faites aux femmes ;

3 – La politique publique de lutte contre les discriminations

Le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre portent atteinte à la cohésion sociale. Ils heurtent les valeurs d'humanisme, de tolérance, et d'égalité qui sont au cœur du pacte républicain.

Le premier objectif sur cet axe est celui de la diffusion d'une culture commune par un travail autour de la **déconstruction des préjugés et des fausses croyances** à conduire auprès de tout public, et notamment des plus jeunes afin de prévenir dès le plus jeune âge les violences racistes, antisémites et LGBTphobes.

L'enjeu lié à **l'accès aux droits des victimes de discriminations** apparaît également prioritaire. Un travail visant à une meilleure connaissance des ressources disponibles sur le

territoire et à leur développement est à ce titre indispensable, particulièrement en ce qui concerne les violences LGBTphobes pour lesquelles les dispositifs de droit commun ne sont pas toujours adaptés. Cette démarche pourra passer par l'élaboration de partenariats locaux sur cette thématique. Des actions de communication ou de sensibilisation sur le sujet des discriminations et sur les ressources mobilisables pour y répondre apparaissent également nécessaires afin de faciliter le repérage et la prise en charge de ces situations. Des réflexions sont donc à mener avec les acteurs locaux et nationaux impliqués sur ces questions afin de faciliter l'accès aux droits pour les victimes.

Enfin, pour combattre les préjugés dès le plus jeune âge, nous devons **renforcer la connaissance de notre Histoire**. Cela passe, en particulier, par des actions éducatives et symboliques encourageant par exemple les visites mémorielles et permettant de réaffirmer la pertinence de notre modèle sociale et les valeurs de liberté et d'égalité qui en découlent pour lutter contre la haine et les exclusions.

- **Objectifs :**

- Déconstruire les préjugés et prévenir les violences racistes, antisémites et LGBTphobes;
- Renforcer l'accès au droit et accompagner les personnes victimes ;
- Valoriser l'histoire des luttes contre les discriminations et pour l'égalité.

- **Principales actions identifiées :**

- Mettre en place des actions d'éducation aux médias et aux réseaux sociaux pour déconstruire les préjugés et stéréotypes, notamment racistes et antisémites ;
- Constituer un réseau d'acteurs impliqué dans la lutte contre les discriminations et notamment les LGBTphobies sur le territoire ;
- Sensibiliser les professionnels du territoire, en particulier celles et ceux impliqués dans l'accès aux droits, aux enjeux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les LGBTphobies ;
- Poursuivre le travail de collaboration avec le Mémorial de la Shoah.

Tels sont les axes de la stratégie de promotion des valeurs de la République que la Ville souhaite conduire sur le territoire au cours des trois prochaines années. Celle-ci s'inscrit plus globalement dans la **promotion d'une culture de l'égalité** sur le territoire par la mise en place d'actions transversales visant à :

- Affirmer la position et l'engagement de la Ville en communiquant (campagne de communication, célébration de journées nationales etc ...) ;
- Former les agents sur cette culture de l'égalité ;
- Accompagner et outiller les directions pour une prise en compte de l'égalité dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques ;

- Organiser et mettre en œuvre des projets de promotion de l'égalité (Mois de l'Égalité notamment)
- Encourager la mobilisation des acteurs associatifs du territoire sur les enjeux liés à la promotion de la Laïcité et des valeurs de la République.

Il faut en outre rappeler que c'est dans cette même logique de défense des valeurs de la République et de promotion de l'égalité sur le territoire que sont investies par la Ville d'autres thématiques traitées par ailleurs, telles que les questions de handicap, d'inégalités en matière de santé, d'accompagnement des seniors, ou de vulnérabilités sociales et économiques.

La grande transversalité des sujets ainsi traités implique un dispositif de pilotage et de coordination adapté. A ce titre il est prévu la mise en place d'une instance de pilotage politique, composé des élus concernés ou intéressés au titre de leurs délégations. Ce dernier s'ajoutera à un comité de coordination ouvert à des partenaires et dont les modalités seront définies ultérieurement.